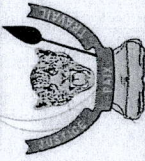


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 086/2023

A LA SOCIETE LNK AFRICA SARL

Après avoir reçu le contrat N° 001/ARMP/FT/CGPMP/2023, conclu avec l'AFMP, pour un montant total hors taxe de dollars américains deux mille huit cent treize, vingt-huit centimes (USD 2 813,28) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains dix-neuf, soixante-neuf centimes (USD 19,69).

Fait à Kinshasa, le 31/05/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L YUMBA
Directeur Général d.i

Secrétaire de l'Etablissement

